
CAMPAGNE COCOON & AIR-INK – RÈGLEMENT

| | |
|---|---|
| 1. Société organisatrice | 2 |
| 2. Participants | 2 |
| 3. Principe de la campagne Cocoon Air-Ink | 2 |
| 4. Objectif de la campagne Cocoon Air-Ink | 2 |
| 5. Participation et acceptation du règlement de la campagne Cocoon Air-Ink | 2 |
| 6. Durée de la campagne Cocoon Air-Ink | 3 |
| 7. Champ d'application territorial | 3 |
| 8. Prix | 3 |
| A. Informations générales | 3 |
| B. Adresse électronique erronée, adresse postale erronée | 3 |
| C. Prix non réclamés | 4 |
| 9. TIRAGE | 4 |
| 10. Attribution des prix | 4 |
| 11. Publicité | 5 |
| 12. Protection des données à caractère personnel | 5 |
| A. Informations générales | 5 |
| B. Question et droit de porter plainte | 7 |
| 13. Incidents technologiques | 7 |
| 14. Loi applicable, litiges et clause de non-responsabilité | 7 |
| 15. Dépôt du règlement et modifications | 8 |

1. Société organisatrice

ANTALIS S.A. – n° 410 336 069 RCS Nanterre – 8 rue de Seine 92100 Boulogne-Billancourt, France (ci-après désignée « SOCIÉTÉ ORGANISATRICE »), organise un **TIRAGE** dénommé « CAMPAGNE COCOON AIR-INK » conformément au règlement suivant.

2. Participants

La CAMPAGNE COCOON AIR-INK est exclusivement réservée aux clients professionnels, c'est-à-dire à toute personne majeure achetant ou susceptible d'être intéressée par l'achat de produits papier du groupe ANTALIS dans le cadre et pour les besoins de ses activités professionnelles (ci-après dénommée individuellement et collectivement « PARTICIPANT »).

3. Principe de la campagne Cocoon Air-Ink

La CAMPAGNE COCOON AIR-INK consiste à répondre correctement à la question suivante : « Quel est le slogan de Cocoon ? ». Trois choix sont proposés et il suffit au Participant de cliquer sur l'un de ces trois choix. Il est obligatoire de proposer une réponse pour soumettre le formulaire et participer au TIRAGE au sort gratuit. **Si la réponse est correcte, le Participant pourra prendre part au TIRAGE au sort gratuit. Si la réponse n'est pas la bonne, le PARTICIPANT ne pourra y prendre part. Les gagnants potentiels du TIRAGE seront ceux qui auront donné la bonne réponse à la question.**

La CAMPAGNE COCOON AIR-INK est exclusivement **basée sur le hasard** qui, seul, déterminera les gagnants. En participant à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, chaque PARTICIPANT accepte ce principe et accepte de tenter honnêtement sa chance. D'une manière générale, toute conduite ayant pour effet d'entraîner une distorsion du principe même de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK (méthodes, astuces, tactiques visant à éliminer la part de chance, etc.) ou toute tentative de fraude ou de tricherie de la part de tout PARTICIPANT entraînera l'annulation de toutes les participations dudit PARTICIPANT.

4. Objectif de la campagne Cocoon Air-Ink

Cette CAMPAGNE COCOON AIR-INK consiste en un TIRAGE au sort destiné à promouvoir le partenariat entre la marque Cocoon, détenue et distribuée en exclusivité par Antalis, et le produit innovant Air-Ink. Il s'agit également d'une campagne visant à promouvoir la notoriété de la marque de papier recyclé Cocoon.

5. Participation et acceptation du règlement de la campagne Cocoon Air-Ink

La participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK est gratuite et nécessite que le PARTICIPANT donne la bonne réponse à la question posée et qu'il s'inscrive en ligne en remplissant, tout en n'oubliant pas de cocher la case d'acceptation, et en validant le formulaire de participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK disponible sur :

www.airink.cocoon-paper.com

En remplissant, tout en n'oubliant pas de cocher la case d'acceptation, et en validant le formulaire de participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, le PARTICIPANT est réputé accepter sans réserve le présent règlement de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK.

La participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK constitue une acceptation sans restriction et sans réserve de la totalité des clauses du présent règlement. La SOCIÉTÉ ORGANISATRICE sera l'arbitre final de toute difficulté éventuelle ayant trait à la mise en œuvre desdites clauses. Il est convenu que, hormis en cas d'erreur flagrante, les informations provenant des systèmes informatiques de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE, ou de l'un de ses fournisseurs de services, ont force probante.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou inapplicable, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses du règlement qui resteront en vigueur.

6. Durée de la campagne Cocoon Air-Ink

La CAMPAGNE COCOON AIR-INK se déroule pendant une durée de 8 semaines, du 17 janvier 2022 à 13 mars 2022 inclus.

7. Champ d'application territorial

Le TIRAGE n'est ouvert qu'aux seuls PARTICIPANTS des pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie Suède et Turquie.

8. Prix

A. Informations générales

Au total, **48 prix** seront attribués au terme d'un TIRAGE unique organisé à la fin de la campagne.

Il y aura 4 gagnants par pays. Chaque gagnant recevra un (1) poster personnalisé + 1 stylo Air-Ink (soit un total de 48 posters et de 48 stylos).

La valeur d'un prix est inférieure à cinquante (50) euros. Le prix ne saurait être échangé contre sa valeur en espèces ou contre d'autres produits et services d'ANTALIS.

L'attribution des prix est, ainsi que cela est stipulé à l'article 9 ci-dessous, soumise au tirage et à une autorisation préalable, ainsi que cela est stipulé aux articles 10 et 11 ci-dessous.

B. Adresse électronique erronée, adresse postale erronée

Si l'adresse électronique est incorrecte ou qu'elle ne correspond pas à celle du gagnant, ou si, pour quelque autre raison technique que ce soit, le courrier électronique d'information ne peut être remis au bon destinataire, la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable. Il n'appartient pas non plus à la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE de rechercher l'adresse de gagnants ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique non valide ou d'une adresse postale incorrecte.

Dans le cas où un PARTICIPANT n'aurait pas indiqué son adresse postale, il lui sera alors demandé de fournir cette information en réponse à un courrier électronique de notre part, afin de permettre ainsi à la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE d'expédier le prix. Passé une période de 7 jours, si aucune réponse n'a été reçue au courrier électronique dans lequel le gagnant était invité à communiquer son adresse, le prix sera perdu. Ce dernier pourra alors être

attribué à un autre Participant dont la participation aura été tirée au sort conformément à l'article 5 du présent règlement.

C. Prix non réclamés

Les gagnants ne pouvant être joints, ou ne répondant pas dans les 7 jours pour communiquer leur adresse, ne pourront prétendre à quelque prix, compensation ou indemnité que ce soit de quelque nature que ce soit.

Les prix sont personnels et non transférables, hormis si le gagnant décide d'en faire don à un organisme de bienfaisance. Les prix ne sauraient, par ailleurs, en aucun cas être contestés par les gagnants, ni faire l'objet d'un échange ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

9. TIRAGE

Un tirage au sort aura lieu au terme des 8 semaines de la campagne, qui sera organisé le lundi 14 mars 2022.

Chaque PARTICIPANT figure dans un tableau et le gagnant est sélectionné par le biais d'un tirage totalement aléatoire à l'aide de la méthode de génération de nombres aléatoires.

Dans la mesure où un PARTICIPANT ne peut gagner qu'une seule fois, le PARTICIPANT sortant gagnant d'un tirage sera retiré de tous les tirages ultérieurs.

10. Attribution des prix

Pour faire partie des gagnants, le PARTICIPANT doit :

- Répondre à la question en proposant la bonne réponse,
- Remplir, tout en n'oubliant pas de cocher la case d'acceptation, et valider le formulaire de participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK disponible sur le site dédié airink.cocoon-paper.com,
- Voir sa participation être tirée lors du TIRAGE, et
- Autoriser la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE et les sociétés affiliées de celle-ci à utiliser son nom, son pays, ses témoignages et des photographies des posters (voir article 11 ci-dessous).

Les personnes dont la participation aura été tirée seront personnellement informées de leur gain éventuel dans un délai de trente (30) jours à compter du TIRAGE.

Elles seront contactées par la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE via leur adresse électronique telle que celle-ci aura été renseignée dans le formulaire de participation, et seront invitées à autoriser par courrier électronique l'utilisation de leurs noms et de photographies des posters et/ou de témoignages dans quelque média que ce soit pour une durée d'un an à compter de la fin de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK.

Cette autorisation est obligatoire pour pouvoir être qualifié de gagnant et se voir attribuer le prix.

Le nom de chaque gagnant sera annoncé sur les réseaux sociaux de chaque pays.

La livraison du prix sera ensuite organisée et le prix sera livré gratuitement.

11. Publicité

Tout PARTICIPANT gagnant autorise la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE et les sociétés affiliées de celle-ci à utiliser son nom, son pays, ses témoignages et des photographies des affiches, et ce, sans autre rémunération que celle du prix, à des fins de communication de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK dans quelque média et territoire que ce soit pendant une durée d'un an à compter de la fin de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK.

12. Protection des données à caractère personnel

A. Informations générales

Participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK : Afin de valider la participation du PARTICIPANT à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, tout PARTICIPANT doit fournir à la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE des informations comprenant des données à caractère personnel en remplissant, tout en n'oubliant pas de cocher la case d'acceptation, et en validant le formulaire de participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK.

La fourniture des données marquées d'un astérisque est obligatoire pour participer à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK. La fourniture de toute autre donnée est facultative. Tout refus, ou toute omission à cet égard, de fournir les données obligatoires empêchera le PARTICIPANT de prendre part à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK. Le PARTICIPANT devra fournir ces informations en toute connaissance de cause, par exemple lorsque celles-ci seront saisies par ses soins. Si la fourniture de ces informations est effectuée sur une base volontaire, cette communication est néanmoins pour participer à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK et pour atteindre l'objectif de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK tel qu'il est stipulé à l'article 3 ci-dessus.

ANTALIS procède au traitement manuel et automatisé des données à caractère personnel ainsi recueillies sur la base de l'intérêt légitime d'organisation, de gestion et de communication qui est le sien à l'égard du PARTICIPANT afin d'atteindre l'objectif de la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, ainsi que sur la base du consentement du PARTICIPANT tel que celui-ci l'a accordé en cochant la case d'acceptation et en validant le formulaire de participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK.

Envoi de courriers électroniques et de communications électroniques à des fins de marketing direct : Lorsque le PARTICIPANT validera le formulaire de participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, il sera invité à consentir à recevoir des informations ou offres marketing/commerciales de la part ou au nom d'ANTALIS et/ou de ses sociétés affiliées par quelque moyen de communication électronique que ce soit, et ce, en cochant une case dédiée.

ANTALIS procède au traitement manuel et automatisé des données à caractère personnel ainsi recueillies sur la base du consentement du PARTICIPANT consent à recevoir des informations ou offres marketing/commerciales de la part ou au nom d'ANTALIS et/ou de ses sociétés affiliées par quelque moyen de communication électronique que ce soit.

OPTION D'INSCRIPTION SIMPLE : Si le PARTICIPANT a accepté de recevoir des courriers électroniques et des communications électroniques à des fins de marketing direct, ANTALIS et ses sociétés affiliées seront alors autorisées à envoyer des informations marketing/commerciales sous forme numériques, telles que, par exemple, des informations relatives à un produit, des offres commerciales, des informations relatives à un événement, des informations relatives à un projet ou une invitation.

Ou, le cas échéant, OPTION D'INSCRIPTION DOUBLE : Si le PARTICIPANT a accepté de recevoir des courriers électroniques et des communications électroniques à des fins de marketing direct, le PARTICIPANT recevra alors un courrier électronique lui demandant d'y cliquer sur un lien pour effectuer une procédure de confirmation de son consentement à accepter de recevoir des informations marketing/commerciales ou des offres de la part ou au nom de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ou de ses sociétés affiliées par tout moyen électronique de communication.

Pour se désabonner, le PARTICIPANT sera toujours en droit de cliquer sur le lien de désabonnement qui sera inclus dans tout courrier électronique envoyé par ou au nom de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE, ou d'envoyer un courrier électronique au Responsable de la protection des données d'ANTALIS à l'adresse électronique dédiée suivante : dpo@antalisis.com

Traitement : Ces informations sont destinées à ANTALIS S.A. – n° 410 336 069 RCS Nanterre – 8 rue de Seine 92100 Boulogne-Billancourt, France (ci-après désignée « SOCIÉTÉ ORGANISATRICE »), agissant en qualité de responsable du traitement, conformément au Règlement 2016/679 de l'UE relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée (ci-après désignée « loi informatique et libertés »). Pour de plus amples informations concernant la politique de confidentialité d'ANTALIS, veuillez consulter le site Internet du groupe ANTALIS www.antalisis.com et cliquer sur « Politique de respect de la vie privée ».

Les données à caractère personnel seront également traitées par des destinataires agréés par ANTALIS, et/ou consultées par lesdits destinataires, tels que ses sociétés affiliées et ses fournisseurs de services, et ce, selon le seul principe du besoin d'en connaître, aux mêmes fins que celles mentionnées ci-dessus. Lorsque lesdits destinataires sont basés dans un pays n'offrant pas un niveau de protection adéquat au sens de la loi informatique et libertés, et afin de transférer les données à caractère personnel de manière sécurisée, ANTALIS s'assure que les clauses contractuelles dites standard sont exécutées conformément à la loi informatique et libertés.

Les données à caractère personnel seront conservées pendant une durée minimum de 2 ans et pourront être conservées pendant une période supplémentaire définie en fonction du délai de prescription applicable.

Conformément à la loi informatique et libertés, le PARTICIPANT dispose d'un droit d'accès (gratuit) à ses données à caractère personnel, quelles qu'elles soient, ainsi que de modification, de rectification, d'effacement, de verrouillage et de suppression desdites données, de même qu'il est en droit, pour des motifs légitimes, de demander toute explication ayant trait au traitement de ses données à caractère personnel et/ou de s'opposer au traitement desdites données Enfin, le PARTICIPANT peut envoyer des « directives

particulières » en ce qui concerne l'utilisation de ses données après sa mort. Si vous souhaitez exercer ces droits, une demande devra être envoyée à l'adresse suivante : dpo@antalis.com

B. Question et droit de porter plainte

Toutes questions concernant la politique de confidentialité d'ANTALIS, peut être envoyée à l'adresse électronique dédiée suivante : dpo@antalis.com. Si les réponses ne sont pas satisfaisantes ou si le traitement des données à caractère personnel est légitimement présumé comme étant non conforme à la loi informatique et libertés, une plainte peut être déposée auprès de l'autorité de surveillance de la protection des données compétente de votre pays.

13. Incidents technologiques

La responsabilité de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ne saurait être engagée en cas de non-délivrance du courrier électronique ou en cas de panne ou d'altération de la communication Internet (communication réseau, panne du réseau).

La participation à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, des limites et des risques des technologies utilisées par Internet et des technologies associées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques de panne et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion ou transmission, le défaut de protection de certaines données contre tout détournement et les risques de contamination par tout virus présent sur le réseau, sans que la responsabilité de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ne puisse être engagée à cet égard. De même, en cas de dysfonctionnement technique de quelque nature que ce soit, la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE se réserve le droit, le cas échéant, d'invalider et/ou d'annuler la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

La SOCIÉTÉ ORGANISATRICE confirme le fait que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, telles que la libre collecte des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler toute utilisation dont lesdites informations pourraient faire l'objet à son insu par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable de quelque utilisation abusive que ce soit de ces informations. La SOCIÉTÉ ORGANISATRICE fera tout son possible pour permettre l'accès à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, sans toutefois être tenue de respecter une obligation à cet égard. Elle peut, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, interrompre l'accès à la CAMPAGNE COCOON AIR-INK, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

14. Loi applicable, litiges et clause de non-responsabilité

Les problèmes et/ou les questions concernant l'interprétation, la validité et le caractère exécutoire du présent règlement ou des droits et obligations du PARTICIPANT et de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE en liaison avec la CAMPAGNE COCOON AIR-INK sont tous régis par le droit FRANÇAIS et interprétées conformément à celui-ci, sans égard aux règles ou dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de loi (que ce soit le droit FRANÇAIS ou toute autre juridiction). Les litiges, problèmes, réclamations et causes d'action découlant de la présente CAMPAGNE COCOON AIR-INK ou du prix attribué, ou liés à ceux-ci, seront tous, quels

qu'ils soient, résolus de manière individuelle, sans recours à quelque forme d'action de groupe que ce soit, et exclusivement par le tribunal de Commerce de Nanterre (FRANCE).

Les réclamations, jugements et sentences seront limités aux frais réels encourus, en ce compris les frais associés à l'inscription de la présente CAMPAGNE COCOON AIR-INK, mais en aucun cas aux honoraires d'avocats ou aux frais juridiques. Les indemnisations pour dommages indirects, punitifs, accessoires et consécutifs seront exclues.

La SOCIÉTÉ ORGANISATRICE décline toute responsabilité et ne saurait en aucun cas être tenue responsable de retards, d'incidents, d'accidents ou de dommages, quels qu'ils soient, survenant dans le cadre de la livraison ou de l'utilisation des prix. En tout état de cause, le prix est offert « tel quel », sans aucune garantie de quelque nature que ce soit de la part de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE, ni implicite ni expresse, quant au prix, et la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE décline toute responsabilité, de même que le PARTICIPANT renonce à tout droit vis-à-vis de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE quant au prix.

15. Dépôt du règlement et modifications

Le règlement complet de CAMPAGNE COCOON AIR-INK, ainsi que toute modification susceptible d'y être apportée sont déposés à l'étude Teboul & Associés, 25 bis, avenue Pierre Grenier, 92100 Boulogne-Billancourt, huissier à Paris, France.

Toute modification est réputée entrer en vigueur à compter de son dépôt et sera réputée avoir été acceptée par tous les PARTICIPANTS.

La langue originale du Règlement est l'anglais, même si le Règlement est traduit dans plusieurs autres langues. En tout état de cause, la langue anglaise prévaudra sur toute autre langue.